

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura

Bureau d'études : Verdi Ingénierie

**VERDI** 

# Contrôle de branchement d'assainissement au réseau séparatif sur la commune de Ney



Réunion publique 05 décembre 2024









<u>Maitre d'ouvrage :</u> Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura <u>Bureau d'études :</u> Verdi Ingénierie

VERDI

ı

# Contrôle de branchement d'assainissement au réseau séparatif sur la commune de Ney

# Sommaire

1/ Contexte et objectifs des contrôles

2/ Déroulement des visites domiciliaires

3/ Préparation de la visite et prise de RDV

Réunion publique 05 décembre 2024



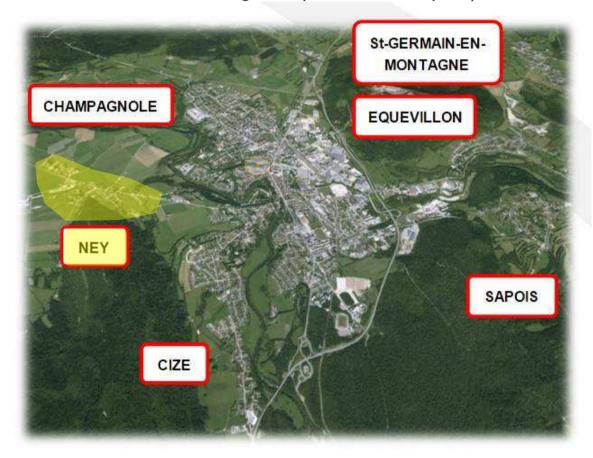




# 1 - Contexte et objectifs des contrôles

# 1 - Contexte et objectifs des contrôles sur Ney

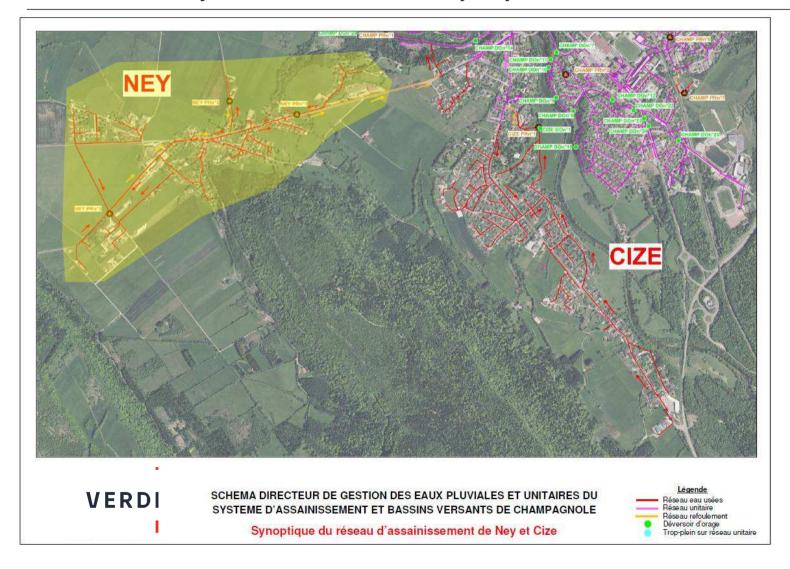
 <u>Etude diagnostique</u> 2019 - 2021 sur le système d'assainissement de Champagnole (Champagnole, Ney, Cize, Saint-Germain-en-Montagne, Equevillon et Sapois)



- Résultats de l'étude :
- Le réseau de collecte des eaux usées draine des quantités importantes d'eaux claires (eaux de nappes et eaux de pluie)
- Constat par temps de pluie, de flux importants en entrée de la station d'épuration mais surtout de déversements au droit des déversoirs d'orage,
- Non-conformités vis-à-vis de la réglementation (arrêté du 21 juillet 2015) → mise en demeure de la DDT de se mettre en conformité
- Conséquences → Lancement par la Communauté de Communes, en concentrant les efforts sur les réseaux de collecte des eaux usées :
- d'un ambitieux programme de travaux : en cours sur Champagnole et à venir sur Saint-Germain en Montagne et Sapois
- de contrôles de conformité sur les communes déjà en séparatif sur leur réseau de collecte des eaux usées :
  - Cize (428 abonnées ), enquêtes faites en 2024
  - Ney (304 abonnées), enquêtes prévues en 2025 (janvier à avril)
  - Equevillon (257 abonnées), programmation sur 2025-2026



- Résultats de l'étude :
- ➤ Les effluents des communes de Champagnole, Ney, Cize, Equevillon, Sapois et Saint-Germain-en-Montagne sont traités par une station d'épuration du type boues activées, située sur la commune de Champagnole.
- Les communes de Ney et de Cize sont entièrement en réseau d'assainissement de type séparatif : VERDI travaux de 2001

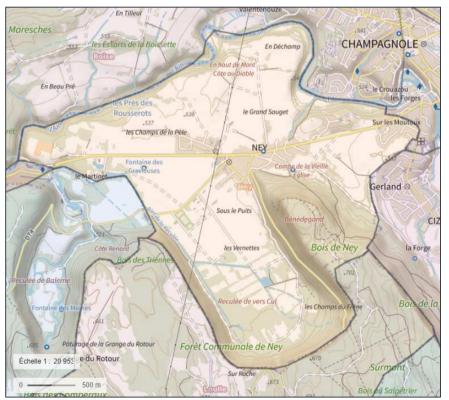


# Constat sur Ney :

Malgré le réseau de type séparatif, le réseau de collecte des eaux usées draine des eaux claires (eaux de nappes et eaux de pluie).

#### Conséquences

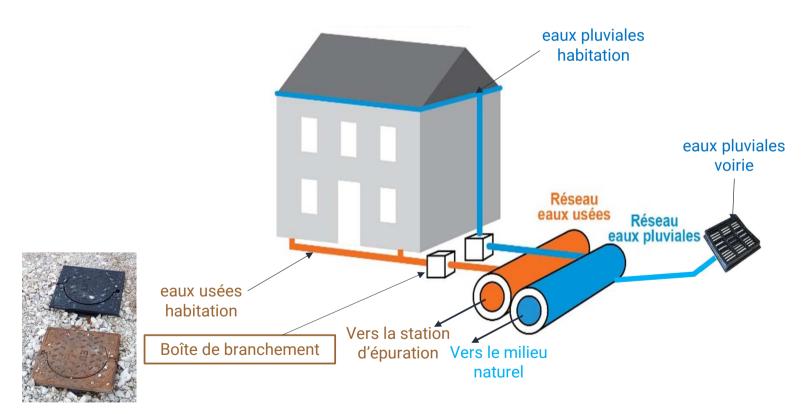
Lancement par la Communauté de Communes de contrôles de conformité sur toute la commune de Ney (304 abonnées), pour identifier et supprimer les eaux claires parasites permanentes et météorologique.



8

Réseau séparatif = un tuyau pour les eaux usées domestiques et un tuyau pour les eaux pluviales\*

\* Gestion des eaux pluviales : compétence facultative par la commune



### 1 - Contexte et objectifs des contrôles sur Ney

#### • Quel est l'objectif du contrôle ? :

- Chaque logement devrait avoir en limite de propriété une boîte de branchement sur laquelle sont raccordées les eaux usées uniquement (WC, Cuisine, salle de bain, Machine à Laver, siphon de garage)
- Les fosses septiques ou fosses toutes eaux doivent être déconnectées
- Les eaux pluviales (chenaux de toiture, grilles de cours, drains...) doivent aller :
  - ✓ Soit au réseau pluvial existant
  - ✓ Soit en infiltration à la parcelle (si le sol le permet) ou/et si absence de réseau pluvial
- ⇒ Chaque habitant doit avoir **séparé ses eaux usées de ses eaux pluviales** (2 points de raccordement) et **raccorder les eaux usées sur la boîte de branchement d'eaux usées présente** en limite de propriété
- ⇒ Si nécessaire, les travaux en domaine privé sont à la charge des propriétaires.

#### Contexte réglementaire

- Article L1331-1 du Code de la Santé publique :
  - le raccordement au réseau d'assainissement collectif est obligatoire.

#### ➤ Délai :

- sans délai pour les nouvelles constructions,
- délai maximum de 2 ans pour les logements existants (à partir de la fin des travaux de mise en séparatif, soit délai terminé dans le cas de Ney, environ 2001).
- ➤ Obligations (article L1331-4 du Code de la Santé publique) :
  - les travaux nécessaires en domaine privé sont à la charge des particuliers,
- la Communauté de Communes **contrôle la conformité de ces installations,** par l'intermédiaire du bureau Verdi (situé à Champagnole)

# 2 - Déroulement des visites domiciliaires

#### 2 - Déroulement des visites domiciliaires

Cette enquête de branchement initiale **est gratuite**.

Enquête domiciliaire initiale gratuite

#### > A l'issue de la visite

- Le bureau Verdi établit **une fiche de conformité du branchement** (Conforme ou Non Conforme) avec un plan de situation et transmet la fiche à la Communauté de Communes. Il indique oralement à la fin de la visite au particulier si le branchement est conforme ou non, pourquoi et les éventuels travaux à réaliser pour se mettre en conformité.

Si le branchement **est non conforme**, obligation pour le particulier de réaliser les travaux (un an maximum). Puis il conviendra ensuite d'avertir le bureau Verdi (et/ou la Communauté de Communes) des travaux réalisés afin de programmer une seconde visite (à la charge du particulier) pour valider la conformité du branchement et des travaux réalisés,

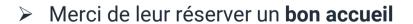
#### > Sans prise de RDV, sans visite :

- Sans prise de RDV, le branchement est désigné par défaut « non Conforme »

#### 2 - Déroulement des visites domiciliaire

# Comment se passe le contrôle ?

- > Utilisation de colorants dans l'ensemble des évacuations de l'habitation
- Contrôle visuel des traces de colorants dans la boîte de branchement et/ou de l'arrivée dans le réseau d'assainissement.
- Il est important de rendre accessible tous les points d'eau
- > Une alimentation d'eau doit également être disponible





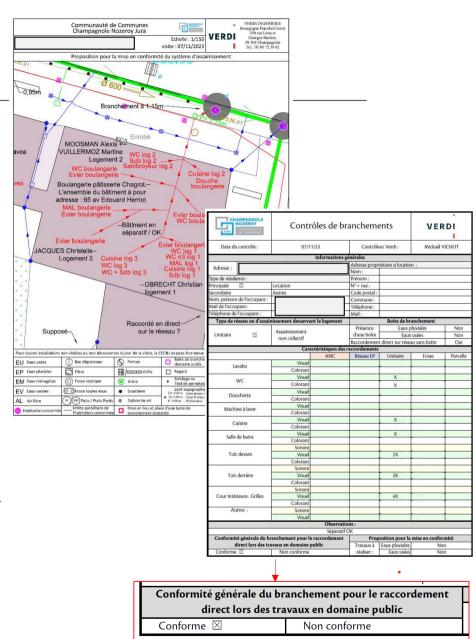




#### 2 - Déroulement des visites domiciliaire

#### Rendu des visites

- Enquêtes prises en charge par la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura
- Plan avec le détail des installations existantes et des éventuels travaux à réaliser par chacun pour se mettre en conformité (en cas de nonconformité)
- Le rapport fera état des lieux des installations visibles à la date du contrôle.
- Pour toutes installations non visibles ou non découvertes le jour de la visite, la CC CNJ ne peut être tenue responsable d'un manquement sur le rapport.



# 3 - Préparation de la visite et prise de RDV

### 3 - Préparation de la visite et prise de RDV

- Durée d'une visite
  - > 30 à 45 min
  - 08h30 12h30 / 13h30 17h30
- Techniciens
  - Réalisation des visites par : Mr Mickaël Vichot

- > À partir du 13 janvier jusqu'à fin avril 2025
- > Du lundi au vendredi



; Mr Mathieu VERHILLE



#### Prise de rendez-vous

- > Auprès de VERDI à l'issue de la réunion,
- > Sinon, contacter le bureau d'étude VERDI (cf. courriers transmis), en précisant :

#### Contrôle de branchement d'assainissement sur la commune de Ney

- Par téléphone, Mme Audrey MARECHAL (Assistante): 03.84.79.02.57
- Par mail: bourgognefranchecomte@verdi.fr

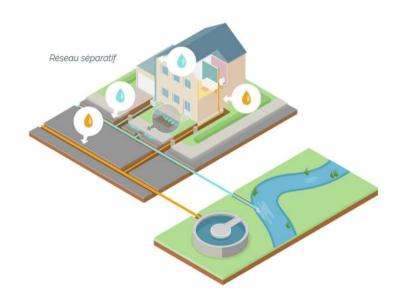


Préciser lors de la prise de RDV s'il s'agit d'un **particulier**, d'un **immeuble** ou d'une **entreprise** Si vous êtes **locataire**, merci de nous indiquer **le propriétaire**, **le syndicat ou l'agence** qui gère votre logement.

# 3 - Préparation de la visite et prise de RDV

#### **Avant le rendez-vous**

- > Afin de faciliter la réalisation des enquêtes domiciliaires :
  - Rendre accessible tous les points d'eau
  - Préparer les plans des installations (si existants) / points particuliers
  - Tous les regards doivent être dégagés et accessibles, y compris les tampons d'accès aux bacs dégraisseurs, fosses septiques et fosses toutes eaux,



#### Rappel des créneaux

- > À partir du 13 janvier jusqu'à fin avril 2025
- Du lundi au vendredi
- 08h30 12h30 / 13h30 17h30
- Rappel des coordonnées pour la prise de rendez-vous
  - Prise de RDV à l'issue de la réunion
  - Sinon, contacter le bureau d'étude VERDI (cf. courrier transmis), en précisant :

Visites assainissement sur la commune de Ney

- Par téléphone, Mme Audrey MARECHAL : (assistante) : 03.84.79.02.57
- Par mail: bourgognefranchecomte@verdi.fr

\* Si vous êtes **locataire**, merci de nous indiquer le **propriétaire**, **le syndicat ou l'agence** qui gère votre logement.



# Merci de votre attention

